

=====
Action Sociale
=====

Conseil Exécutif du 28 novembre 2011

DÉLIBÉRATION N°258/2011

**DOTATION À LA CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2011
- ALLOCATION DE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE -**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** les crédits inscrits au budget 2011 ;
- SUR** le rapport de son Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Territorial décide d'allouer à la Caisse de Prévoyance Sociale au titre de l'année 2011 une dotation de 50 000 € sur les crédits RSA inscrits au chapitre 017 du Budget de la Collectivité.

La dotation destinée au financement de l'allocation de Revenu de Solidarité Active sera versée à la Caisse de Prévoyance Sociale en deux acomptes égaux, le premier dès la signature de la présente délibération et le solde début janvier 2012.

Article 2 : La Caisse de Prévoyance Sociale présentera au Conseil Territorial un état trimestriel des dépenses réalisées laissant apparaître le nombre de bénéficiaires de l'allocation et le montant versé pour la période.

Adopté

7 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 7
Membres votants : 7

Le Président,

Stéphane ARTANO

